

# NOUVEAUTE en 2022

## AIDE VACAF AVF: Aide aux vacances familiales



# Vacaf AVF 2022

## Éléments de contexte

- ✓ Le contexte sanitaire a fait apparaitre une augmentation des demandes de vacances familiales
- ✓ Afin d'apporter une réponse à ce besoin, le Conseil d'administration de la Caf de l'Essonne a voté l'adhésion à Vacaf AVF (Aide aux vacances familiales) pour l'année 2022.
- ✓ Afin d'étendre l'éligibilité à un panel plus large des familles, au-delà des seuls bénéficiaires de minima sociaux, le quotient familial a été fixé à 1 000 €.



# Vacaf AVF 2022

## Objectifs et bénéficiaires

### ✓ **Pour quoi :**

Favoriser le départ en vacances des familles dans des organismes de vacances labélisés Vacaf, sous certaines conditions (voir ci-dessous) par le biais d'une aide financière.



### ✓ **Pour qui :**

Familles allocataires affiliées à la Caf de l'Essonne en octobre 2021

- ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales
- avec un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € en janvier 2022

# Vacaf AVF 2022

## Montant de l'aide

L'aide financière destinée aux frais d'hébergement uniquement :

- ✓ Prise en charge de 50 % dans la limite de 500 €
- ✓ Majoration de 200 € par enfant bénéficiaire de l'Aeeh.



### Exemple :

Le coût du séjour sélectionné par la famille est de 1 200 €.

L'aide Caf s'élève à 500 € et la famille ne paiera que le reste à charge soit : 700 €

Avec un enfant bénéficiaire de l'Aeeh, l'aide Caf s'élèverait à 700 € (500€ + 200 €) et le reste à charge pour la famille serait de 500 €.

- Dispositif mobilisable jusqu'au 02/01/2023
- 1 seule aide par famille et par an
- Aide non cumulable avec Vacaf AVS
- Aide cumulable avec Vacaf AVE

# Vacaf AVF 2022

## Modalités pratiques

### ✓ **Pas de démarche à effectuer auprès de la Caf**

Une notification de droit aux vacances familiales sera adressée automatiquement aux familles éligibles, courant mars 2022.



### ✓ **Versement de l'aide**

A l'organisme de vacances conventionné, en tiers payant, par le service Vacaf. La famille ne paye que le reste à charge

**Les séjours sont financés dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible allouée par la Caf de l'Essonne à ce dispositif**

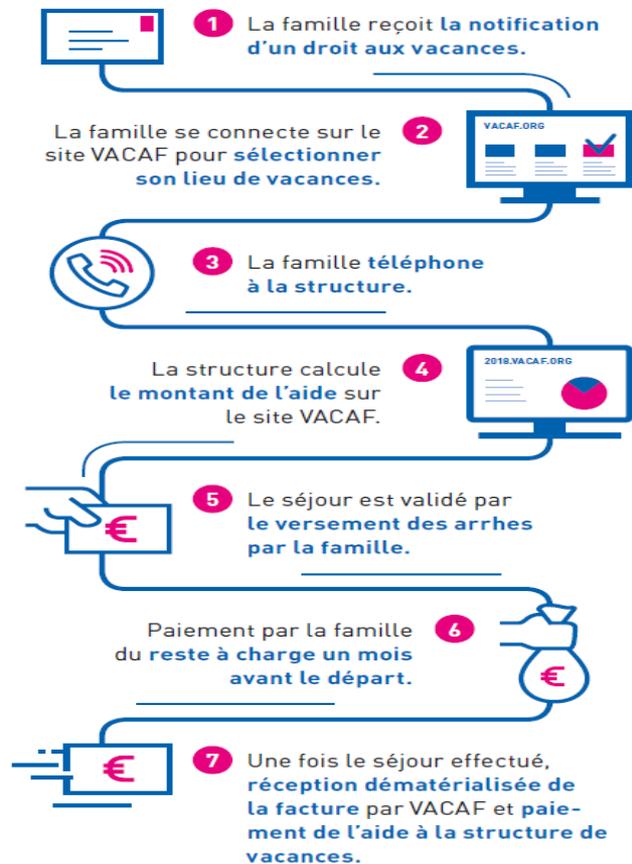
# Vacaf AVF 2022

## Modalités pratiques

- 1) Se connecter au site d'information grand public : [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)
- 2) Sur la page d'accueil, dans la rubrique « familles », sélectionner le département de résidence
- 3) Sur la page de sa Caf, dans la rubrique « Dispositifs », cliquer sur AVF, puis « Centres agréées »
- 4) Choisir des critères de recherche (type d'hébergement souhaité, lieu du séjour...), puis cliquer sur « Rechercher »
- 5) Prendre contact avec la structure de vacances choisie et lui indiquer qu'elle est bénéficiaire de l'aide «Vacaf AVF »



# Vacaf AVF 2022



# Vacaf AVF 2022

## Demande de contact

Les familles peuvent solliciter Vacaf en complétant le formulaire de contact disponible sur : [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)

ALLOCATAIRES PARTENAIRES VACAF, DES VACANCES POUR TOUS

vacaf.org LES AIDES AUX VACANCES DE VOTRE CAF

Accueil A- A+

**Découvrir**

Informations sur Vacaf et les dispositifs d'aide aux vacances

Accéder

**Enfants**

Informations sur les séjours enfants et centres agréés

Sélectionnez votre caisse

**Familles**

Informations sur les séjours famille et structures agréées

Sélectionnez votre caisse

**Focus info**

- Envie de vacances en Famille ? (09/05/2021)
- Découvrez la plaquette AVF de VACAF

Découvrez le dispositif AVF (Aide aux Vacances Familiales) proposé par ...

Lire la suite

**Actualités**

- 3600 villages vacances et campings vous proposent un accueil labellisé VACAF dans toute la France : mer, montagne ou campagne. (29/04/2021)
- Un large choix de destinations pour vos vacances familiales (28/02/2021)
- Vacances en famille, votre aide AVF étape par étape (Tuto vidéo) (25/09/2020)
- A nous les colos ! (07/02/2020)

Nous contacter - Poser vos questions au service VACAF.

